

**RÉF. DP15
220090**

ACTION DE FORMATION NATIONALE



PUBLIC

Minimum 5 -
Maximum
12 participants.
Ergothérapeutes
ayant une
fonction de
clinicien ou
manager.

PRÉ-REQUIS

Être diplômé(e) en
ergothérapie.

**COMPÉTENCES
VISÉES, RELATIVES
AU DIPLÔME D'ÉTAT
D'ERGOTHÉRAPEUTE
(CF. ARRÊTÉ DU
5 JUILLET 2010) :**
COMPÉTENCE 10

Formation proposée par l'ANFE et les Instituts de Formation en Ergothérapie Français selon l'instruction de la DGOS/RH1/2016/330 du 4 novembre 2016 relative à la formation des tuteurs de stages paramédicaux. Conduire un bon tutorat, c'est le gage d'une formation de qualité pour les futurs ergothérapeutes, mais c'est aussi analyser sa pratique pour améliorer ses prestations ergothérapeutiques. Cette formation vous permettra de vous positionner en tant que tuteur : acquérir une posture de tuteur et créer une dynamique de groupe en se situant vis-à-vis de ses collègues afin qu'ils contribuent au tutorat.

Objectifs pédagogiques

- Maîtriser les concepts et les enjeux du référentiel de formation concerné
- Mobiliser les fondamentaux de la pédagogie par les compétences
- Utiliser les méthodes appliquées à l'apprentissage et au tutorat
- Développer les pratiques en évaluation des compétences
- Identifier le projet de l'étudiant et sa progression d'apprentissage
- Accompagner la réalisation d'un projet en lien avec les objectifs définis
- Faire pratiquer une démarche réflexive dans un contexte de pluridisciplinarité
- Utiliser les outils du tuteur de stage en connaissant le rôle de chaque intervenant

Contenu

> 1ère partie : Formation collective en présentiel

- Évolution du référentiel de formation suite à la réingénierie : finalité, contenu et modalités pratiques
- Principe et méthodes de la formation en alternance et de l'approche par compétences
- Accompagnement pédagogique
- Théories d'apprentissage et les différents paliers
- Évaluation des compétences des étudiants
- Construction du projet de stage
- Différents acteurs : leurs rôle et missions
- Apport sur les situations professionnelles apprenantes
- Conduite d'entretiens
- Présentation de la méthode d'analyse réflexive de sa pratique professionnelle (ARPP)

> 2ème partie : Formation individuelle en distanciel sur le lieu de travail (équivalent à 7 heures de travail personnel)

- Production d'une analyse de sa pratique de tutorat (cf fiche ARPP du portfolio)

> 3ème partie : Formation collective en présentiel

- Analyse des pratiques de tutorat en s'appuyant sur la présentation des productions de chaque participant
- Identification des axes d'amélioration
- Rédaction des différents rapports
- Création d'outils de suivi

Modalités pédagogiques

- Alternance d'apports théoriques, d'analyse de pratiques et de démarche réflexive à partir d'études de cas
- Jeux de rôle et simulation
- Utilisation du portfolio
- Références bibliographiques et support pédagogique remis à chaque participant

Modalités d'évaluation (pour les formations réalisées par l'ANFE)

Des travaux seront réalisés à partir du portfolio. Pendant la période d'intersession, le professionnel doit assurer le tutorat d'un étudiant en ergothérapie et produire une analyse de sa pratique de tutorat (cf fiche ARPP du portfolio). Ce travail personnel devra être renvoyé à la formatrice par email au plus tard deux semaines avant le troisième temps de formation. Chaque participant devra compléter sa feuille d'émargement individuelle à distance relative à son travail intersession et la remettre à l'ANFE lors de la seconde partie de stage en présentiel. Lors de la troisième partie, les travaux sont analysés en groupe avec l'aide du formateur, et des axes d'amélioration sont identifiés. L'impact de la formation sera évalué à partir des productions et du questionnaire post-formation spécifique et informatisé reçu 4 mois après la formation.

Formateurs

Formateurs missionnés par l'ANFE et les I.F.E..



DATES ET MODALITÉS Formation mixte de 4 jours organisée en 3 parties : 2 jours en présentiel, 1 jour à distance (équivalent à 7 heures de travail personnel sur le lieu de travail), puis 1 jour en présentiel. Planning et inscriptions sur <https://www.anfemigal.fr/>
28 HEURES DONT 21 HEURES EN PRÉSENTIEL ET 7 HEURES À DISTANCE DE TRAVAIL PERSONNEL

Tarif unique : **550 € LIEU** : Paris 13 et dans certains IFE*

*Pour vérifier auprès des Instituts de Formation en Ergothérapie s'ils proposent cette formation, cherchez leurs coordonnées sur : <http://www.anfe.fr/les-instituts-de-formation>. Possibilité de formation sur site à la carte pour ergothérapeutes et masseur-kinésithérapeutes (cf. programme DP15B en ligne) : adresser une demande de devis à l'ANFE ou à un IFE.